RAPPORT PÉRIODIQUE

Arrêté Royal Vie

Ethias Invest 1/2023 GSI

30-09-26



ETHIAS

TABLE DES MATIÈRES

- OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT DU FONDS
- COMPOSITION DU FONDS D'INVESTISSEMENT
  - DÉTAILS
  - SOUS-JACENTS
- MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE
- VALEURS ET PERFORMANCES
- RISQUES LIÉS AU FONDS D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT

FORME JURIDIQUE	DATE DE LANCEMENT	DEVISE DE VALORISATION	CALCUL DE LA VNI	STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT
Fonds interne	janv-23	EUR	Hebdomadaire chaque ma	Conservatif

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DU FONDS	TOTAL ACTIFS	VNI / PART
La valeur dépend de l'évolution des sous-jacents	1.760.256,71 €	120,36

Les objectifs d'investissement du Fonds sont les suivants :

- protéger la prime nette investie et rembourser au moins 102% de cette prime
- réaliser éventuellement une plus-value liée à la hausse de l'indice MSCI Europe Climate Paris Aligned Price EUR (ISIN: GB00BMHB9F74). Cet indice est basé sur l'indice MSCI Europe, l'indice parent, et comprend des actions de grandes et moyennes entreprises de 15 marchés développés en Europe et se concentre sur la réduction des risques climatiques physiques et sur la transition vers une économie à plus faible émission de carbone, conformément aux exigences de l'Accord de Paris.

A la date d'échéance, l'éventuelle augmentation de l'indice sera prise en compte en plus de la prime nette investie. L'augmentation de l'indice, le cas échéant, est calculée sur la base de la moyenne arithmétique des 25 observations mensuelles au cours des 24 derniers mois. La valeur maximale de remboursement est de 159%. La valeur minimale de remboursement est de 102%.

COMPOSITION DU FONDS D'INVESTISSEMENT

1/2

ASSET ALLOCATION

CORPORATE STRUCTURED PRODUCTS	100,0%		1.759.813
CASH	0,0%		444

DÉTAILS

NOM	STRUCTURE LÉGALE	VALEUR DE MARCHÉ
Goldman Sachs International		1.759.813
BNP Paribas Securities Services SCA		444
TOTAL		**1.760.257**

COMPOSITION DU FONDS D'INVESTISSEMENT

2/2

VENTILATION DES FONDS SOUS-JACENTS SUR LA BASE DES CRITÈRES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

TYPE D'ACTIFS

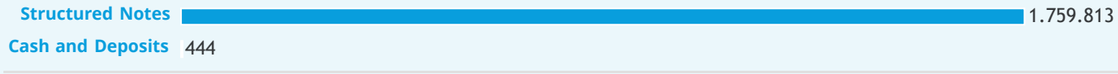

PAYS (TOP 25)

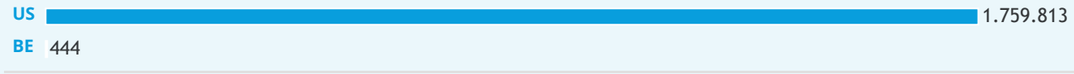

SECTEUR

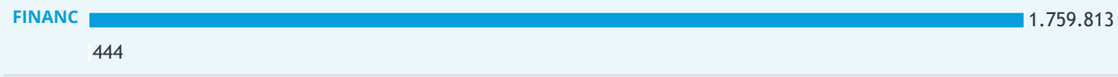

MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE

MOUVEMENTS AU SEIN DES FONDS SOUS-JACENTS

NO MOVEMENTS ON PERIOD

VALEURS ET PERFORMANCES

PERFORMANCE FROM START	PERFORMANCE 1Y	PERFORMANCE 3Y
19,97%	2,88%	25,51%

VALEUR NETTE D'INVENTAIRE DU FOND D'INVESTISSEMENT

INVENTORY DATE	TOTAL ASSETS (EUR)
31-12-23	1.560.709
31-12-24	1.624.033
31-12-25	1.747.928
30-09-26	1.760.257

PERFORMANCE DU FONDS D'INVESTISSEMENT

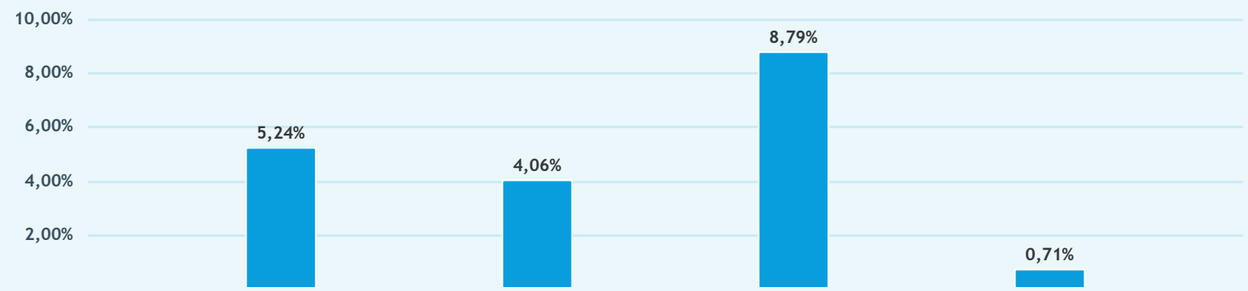

ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (EUR) : 3 YEAR(S)



RISQUES LIÉS AU FONDS D'INVESTISSEMENT

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est un indicateur du profil de risque du produit. Il mesure la volatilité des valeurs des produits ainsi que le risque de crédit de l'investissement sous-jacent. Plus le produit est volatil, plus sa valeur peut varier fortement à la hausse comme à la baisse et plus son ISR est élevé. Un risque de crédit matériellement accru pourra aussi influencer l'ISR à la hausse.

L'ISR est exprimé sur une échelle de 1 à 7 où 1 représente un risque faible et 7 représente un risque élevé. La classe de risque du Fonds peut changer. À la date de création du présent Règlement de gestion, le classe de risque est de 2.

Les principaux risques qui peuvent survenir dans le Fonds et qui peuvent influencer l'évaluation sont les suivants :

- Le risque de marché L'évolution de la situation économique peut entraîner une fluctuation de la valeur unitaire. Le mécanisme, selon lequel la prime nette investie est protégée par le remboursement minimum de 102% de cette prime, n'est applicable qu'à la date d'échéance. En cas de décès, de rachat ou de transfert anticipé, il est possible qu'un montant inférieur à la prime nette investie soit versé.
- Le risque de contrepartie Le Fonds investit entièrement dans un EMTN émis par GSI, de sorte que le Preneur d'assurance est exposé au risque d'insolvabilité ou à toute autre défaillance de GSI. Ce risque d'insolvabilité ou toute autre défaillance peut avoir pour conséquence que le mécanisme ne soit pas applicable à l'échéance, que la plus-value potentielle ne soit pas versée ou qu'une partie ou la totalité de la prime investie soit perdue.
- Le risque de crédit Le Preneur d'assurance est exposé au risque d'insolvabilité d'Ethias. La loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances prévoit une règle de protection particulière pour les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires de contrats d'assurance-vie. Ces contrats font partie d'un patrimoine spécial géré séparément dans les actifs de la compagnie d'assurance et réservé en priorité à l'exécution des engagements envers les assurés et/ou les bénéficiaires.
- Le risque d'inflation Le risque lié à la dévaluation de la monnaie. Si le contexte économique de forte inflation devait persister dans les années à venir, comme c'est le cas actuellement, les rendements réels pourraient être négatifs.

DISCLAIMER

Cette publication revêt un caractère informatif. Elle est basée sur notre propre analyse des marchés financiers, de même que sur des renseignements reçus de tiers jugés fiables.
Le but de cette publication est de vous informer de la situation de vos actifs ; elle ne constitue en aucun cas un conseil professionnel ni une invitation ou une offre d'Ethias à investir ou désinvestir dans certains marchés ou instruments financiers. Ethias n'assume aucune responsabilité pour les dommages éventuels encourus en raison d'une décision basée sur les informations publiées. Les informations contenues dans cette publication ont fait l'objet de toute une série de vérifications. Toutefois, des erreurs ou omissions ne peuvent être a priori exclues. La performance passée d'un produit n'est en aucun cas une garantie des résultats futurs.
Ethias ne peut être tenue responsable pour tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de cette publication, directe ou indirecte. Le contenu de cette publication ne peut être reproduit que moyennant l'accord écrit préalable d'Ethias.

Retrouvez de plus amples informations sur le fonds d'investissement dans le règlement de gestion et le document d'information clé qui sont disponibles sur la page www.ethias.be.

Sans préjudice de la compétence des tribunaux belges en matière de règlement des litiges, toute plainte peut être adressée à Ethias, Gestion des plaintes, Prins Bisschopssingel 73, 3500 Hasselt - gestiondesplaintes@ethias.be. En cas de réponse non satisfaisante de la part d'Ethias, la plainte peut être adressée au Service ombudsman des assurances, square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles - info@ombudsman-insurance.be.